

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 233-12-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DES TAXES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 20 décembre 2023, a adopté le règlement 233-12-2023 intitulé Règlement Établissant le taux des taxes pour les territoires non organisés de la MRC de Témiscamingue. Ce règlement vise à préciser le taux, les intérêts et les versements de la taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la MRC de Témiscamingue.

Le règlement n° 233-12-2023 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 10^e jour de janvier 2024.

Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint
MRC de Témiscamingue